

	Conseil des formations du 17 septembre 2013 Procès-verbal validé	Référence	PV CF/DE
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Suivi des modifications

Révision	Modifications	Auteurs	Date
	La formation des luttes ⇨ la formation des adultes	C.CHAUVIGNE	20/11/13
	Le champ de la cohésion sociale ⇨ les politiques sociales et dans le champ du management des institutions et des projets	Y.RAYSSIGUIER	20/11/13
	P 12, 16 et 19 : correction de vocabulaire	I.PLAISANT	20/11/13

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	21 octobre 2013	30 octobre 2013	20 novembre 2013
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	Atoutext'L	P.MARIN M.LEGROS W.DAB	Conseil des formations

SOMMAIRE

1	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DES FORMATIONS DU 12 JUIN 2013	5
2	ÉCHANGE SUR LE SEMINAIRE CONJOINT CONSEIL SCIENTIFIQUE/CONSEIL DES FORMATIONS CONSACRE AU COP 2014-2018.....	5
3	FORMATION STATUTAIRE DES INGENIEURS DU GENIE SANITAIRE, MASTERE SPECIALISE : INGENIERIE ET MANAGEMENT DES RISQUES EN SANTE ENVIRONNEMENT ET TRAVAIL	13
4	PROJET DE FORMATION DES TECHNICIENS SANITAIRES ET DE SECURITE SANITAIRE	18
5	QUESTIONS DIVERSES	20

PRESIDENCE : MICHEL LEGROS

Représentants de l'Etat :

Mme CLEMENTE, représentant la Direction des ressources humaines

Personnalités qualifiées :

Michel LEGROS

Représentants des organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'école :

Brigide MAIGRET, représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique

Bruno GALLET, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Isabelle PLAISANT, représentant la Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)

Membres élus :

Alain SLAMA, représentant des établissements

Yvette RAYSSIGUIER, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Regine DUCOS, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Christian CHAUVIGNE, représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Isabelle LANRIVAIN, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique

Mairie MESNIL, représentante des étudiants préparant un doctorat

Membres excusés :

Mme LENOIR-SALFATI, représentant la Direction générale de l'offre de soins

Mme METZEN, représentant la Direction générale de la cohésion sociale

M. COURAUD, représentant la Direction générale de l'enseignement supérieur

Pr Alain-Jacques VALLERON, représentant de l'Etat

Pr Claude MEIDINGER, représentant de l'Etat

Anita BURGUN-PARENTHOINE, personnalité qualifiée

William DAB, personnalité qualifiée

Elisabeth DELAROCHE-LAMBERT, personnalité qualifiée

Fred PACCAUD, personnalité qualifiée

Cédric ARCOS, représentant des établissements

Brigitte COURTOIS, représentant Force Ouvrière

Nicolas TASSO, représentant la Confédération générale du travail (CGT)

Sabine GRISSELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Régis CONDON, représentant le syndicat des managers publics de santé

Michelle DOLOU, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)

Françoise JABOT, représentant des personnels d'enseignement et de recherche

Marion BEAUVAIS, représentante des élèves fonctionnaires

Liste des procurations :

M. Dab à M. Chauvigné.

Mme Burgun-Parenthoine à M. Legros

M. Arcos à M. Slama

Assistaient à cette réunion :

Mme RIVIÈRE

M. MARIN

M. POTELON

M. SAUVAGET

M. ZMIROU

Synthèse de la séance du 17 septembre 2013

Echanges	Détail des votes	Observations
<u>Approbation du procès-verbal du 12 juin 2013</u>	unanimité	
<u>Echanges sur le séminaire conjoint CS/CF consacré au COP 2014-2018 :</u> Le CF examine l'avancement des travaux des groupes de travail du COP.		⇒ se référer au verbatim de cette séance
<p><u>Formation statutaire des ingénieurs du génie sanitaire, mastère spécialisé : ingénierie et management des risques en santé environnement et travail :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation du MS ingénierie et management des risques en santé environnement et travail. 2. Proposition intégrant à la fois le cursus fonctionnaire et le cursus mastère spécialisé. 3. Caractère novateur de cette formation qui va, à la fois, associer des professionnels de la fonction publique et des étudiants extérieurs qui pourront être issus du privé notamment. Il s'agit de favoriser la mixité entre formation fonction publique et formation privée. 4. Format de la formation : 10 mois de formation à l'École, 2 mois de stage dans une ARS pour les fonctionnaires, 2 mois de formation d'adaptation obligatoire dans le cadre de la prise de fonction, plus éventuellement 4 mois, soit de mission professionnelle, soit de complément de formation. 5. Tarif prévisionnel habituel de 11 400 euros pour l'inscription au titre d'une institution et de 5 700 pour une inscription individuelle. L'un des intérêts de ce mastère spécialisé est de mêler un public de formation professionnelle, de futurs fonctionnaires qui auront passé un concours, et un public par inscription individuelle. 6. S'agissant du mastère spécialisé s'adressant aux personnes qui vont être diplômées pour exercer la fonction d'IGS, cela fait partie des missions de service public, au sens général du terme. Le coût est donc imputé sur les 7 000 jours de formation inclus dans le contrat avec l'Etat. 7. Réflexion du CF sur le fait qu'il faut bien s'interroger avant de renoncer à 	<p>La formation au mastère spécialisé IMR-SET est approuvée.</p>	<p>Vote à main levée : 4 abstentions, Mme Maigret, M. Slama, M. Gallet, Mme Plaisant.</p>

<p>l'habilitation à créer un diplôme d'ingénieur de spécialisation. Hypothèse que l'on puisse demander cette habilitation en partenariat avec une autre université ou un autre institut. Nécessité d'évaluer le nouveau dispositif du MS.</p>		
<p>Projet de formation des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire</p> <p>Présentation de la formation des T3S.</p> <p>Ce nouveau corps résulte d'un décret de février 2013 et est issu de la fusion de deux corps existants : le corps des techniciens sanitaires qui exerçaient dans les ARS et le corps des techniciens de l'Agence de sécurité du médicament. Ce décret prévoit des formations particulières pour ces deux branches qui sont "prévention santé environnement" et "contrôle des produits de santé en laboratoires".</p> <p>Le projet d'arrêté de formation prévoit un passage de 4 à 12 semaines pour les techniciens relevant du domaine de la prévention santé environnement. Jusqu'à aujourd'hui, 4 à 12 semaines en formation à l'École, dont 4 semaines de stage. Les objectifs dans le projet d'arrêté sont: développer les connaissances théoriques, techniques et scientifiques, en particulier s'approprier outils et méthodes en santé environnement ainsi que le contexte administratif et institutionnel.</p> <p>La taille des promotions ces trois à quatre dernières années était entre 20 et 40 techniciens sanitaires, qui constituent les forces vives des services santé environnement en termes d'effectifs.</p> <p>Ce sont des concours déconcentrés. Il faut donc attendre que chaque ARS ait organisé le concours, que les recrutements soient faits. Arrivée en formation avec des historiques dans l'antériorité du recrutement qui va de 15 jours à 6 mois.</p>	<p>Le projet de formation des T3S est approuvé.</p>	<p>Vote à main levée : abstention de Mme Maigret.</p>
<p>Prochaine réunion le 20 novembre à Paris. Propositions de points à inscrire à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite de la réunion du CF du 17 septembre - Election d'un troisième vice-président 		

(La séance est ouverte à 15 h 35, sous la présidence de M. Legros.)

(Le quorum est atteint par le jeu des présents et représentés.)

M. LEGROS : Je signale d'ores et déjà que dans les questions diverses, nous devons élire un autre vice-président pour assurer une certaine continuité de nos travaux. Je dirai également un mot de la préparation du site Internet visant à faire circuler l'information, dans le cadre de ce que nous avons dit en matière d'amélioration du fonctionnement de notre Conseil.

1 Approbation du compte rendu du Conseil des formations du 12 juin 2013

En l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé (avis n°1.)

2 Échange sur le séminaire conjoint conseil scientifique/conseil des formations consacré au COP 2014-2018

M. LEGROS : Quels sont vos remarques sur l'échange que nous avons eu, les points forts, ceux que nous n'avons éventuellement pas traités, les aspects sur lesquels il faudrait continuer à travailler ?

M. SLAMA : J'aimerais revenir sur un point que j'ai évoqué ce matin qui, pour la Fédération hospitalière de France, est important. Un débat a eu lieu au Conseil d'administration de l'École et, préalablement au Conseil des formations, sur la note et les choix d'orientations stratégiques qui ont été faits. Il me semble qu'un vote de ces orientations a été conditionné au fait qu'elles n'étaient justement pas définitives, mais j'ai eu un autre sentiment ce matin.

Je comprends que les groupes de travail soient partis de ce document, sur le plan méthodologique, cela me paraît indispensable. Mais j'espère que le débat n'est pas fermé car cela risque d'entraîner des tensions et de remettre en cause la possibilité d'aboutir à un consensus, pourtant souhaitable, autour de ce COP.

De façon plus générale, un diagnostic très riche a été réalisé et j'ai bien compris qu'on allait rentrer dans la phase de propositions avec, qui plus est, des auditions. Je pense effectivement que cette partie sur les auditions est importante pour que l'ensemble des parties prenantes de l'École puisse s'exprimer et que le futur COP traduise bien ce qu'elles attendent.

J'en profite pour faire une remarque sur un point du diagnostic qui m'avait échappé ce matin sur la promotion et la prévention de la santé. Dans les forces et faiblesses, il apparaît pour ces dernières : *"le faible intérêt, dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention, pour les financeurs hospitaliers dans un contexte d'austérité, avec risque de repli sur la question d'accès au soin"*.

Je pense effectivement qu'il existe un risque de contrainte financière sur les politiques de promotion et de prévention de la santé un peu partout. Mais, heureusement, les financeurs hospitaliers qui sont passés par cette école, ont bien compris toute l'importance de ne pas faire que de la production de soins, même si la tarification à l'activité nous y pousse fortement, mais d'avoir une vision plus large de leur métier. Cet élément est très largement partagé avec tous les professionnels de santé et ceux qui travaillent à l'hôpital public.

J'insiste sur cela car, avec la mise en place des ARS, nous avons eu des débats autour de l'éducation thérapeutique du patient dans les hôpitaux, dont il était dit qu'elle ne faisait pas partie de la vision dominante, notamment portée par l'assurance maladie. Beaucoup supportaient l'idée que l'éducation thérapeutique des patients revenait aux médecins généralistes et professionnels libéraux et non aux hôpitaux publics.

De fait, dans beaucoup de régions, lorsqu'on a étudié qui faisait l'éducation thérapeutique des patients, qui y consacrait du temps, avait mis en place des programmes, était capable de les évaluer, de s'investir sur les cahiers des charges, il s'est avéré qu'il s'agissait beaucoup des hospitaliers. C'est vraiment quelque chose d'ancré dans le service public depuis des années.

Or, cela n'apparaît pas dans le diagnostic et pourrait être ajouté. Je tiens vraiment à souligner que les financeurs hospitaliers ont conscience de l'intérêt de la promotion de la santé et de la prévention. Cet

exemple illustre ce que nous espérons mettre en place comme modèle pour l'École. Monsieur Dab nous a indiqué qu'il n'y a là rien d'exceptionnel puisque le CNAM fait la même chose. Très bien, mais je pense vraiment que c'est la force de cette école que de pouvoir marier les dynamiques professionnelles avec les dynamiques universitaires et de recherche. Sur un sujet aussi important que la promotion et la prévention de la santé, nous n'aurons de résultats que si l'on arrive justement à mettre en mouvement tous ces professionnels avec l'École et sa capacité dans le domaine de la recherche.

M. GALLET : Je complète ces propos pour la FHF. D'autre part, je voudrais faire entendre que les débats de ce matin ont montré une vraie focalisation sur les questions de santé publique et ses contours. À l'occasion de cette note d'orientations 2014/2018, on revient sur des débats récurrents.

La santé publique est importante mais n'oublions jamais qu'à la base, cette école accueille plusieurs centaines d'étudiants qui viennent pour apprendre à diriger un hôpital, une maison de retraite, un foyer de l'enfance, dont l'une des parties importantes est tout de même l'apprentissage de la gestion. La santé publique est importante mais l'apprentissage des règles de gestion concerne les ressources humaines, les achats, les finances, qui sont complémentaires de ces apprentissages en santé publique.

Une note d'orientations, un projet d'établissement, doivent être l'occasion de tracer quelques axes simples, fondateurs, importants. C'est l'un des éléments essentiels de l'identité de cette école, qui doit être au cœur de cette note pour dessiner son avenir.

Mme LANRIVAIN : J'ai trouvé les travaux très intéressants et riches. L'affirmation de l'importance d'un axe sur la sécurité sanitaire m'a paru extrêmement importante, celle-ci n'ayant pas été affichée comme prioritaire dans les périodes antérieures. C'est avec un grand intérêt que je le vois apparaître, notamment dans un contexte où un certain nombre d'éléments et de scandales surviennent de nouveau. Je pense très important que l'École puisse fortement s'investir dans ce champ de la sécurité sanitaire.

J'ai également entendu le lien très fort affiché entre l'enseignement professionnel et la recherche. Ce n'est pas nouveau mais je trouve que c'est très important. Mais il convient également de bien rappeler l'importance de la place des professionnels dans cette école, y compris dans le corps enseignant.

Des remarques ont été faites sur la place des chercheurs et leurs enseignements, mais j'estime tout aussi importante la place des enseignants issus des milieux professionnels. Or, c'est quelque chose que je n'ai pas forcément entendu ce matin. Je tenais à le souligner car cela me paraît faire partie des éléments de diversité et de maintien du caractère extrêmement professionnalisant des formations, ce qui est essentiel.

Il a également été question des formations initiales mais peu des formations continues. Je ne parle pas forcément de l'offre de formations diplômantes mais bien "en continu", vous avez aussi évoqué, monsieur Marin, le développement professionnel continu. Pour les cadres médecins-inspecteurs, pharmaciens-inspecteurs qui travaillent en ARS, c'est un véritable enjeu au vu de l'évolution des métiers dans ces institutions. Le développement professionnel continu est très important, et nous comptons beaucoup sur l'École pour nous faire une offre intéressante dans ces domaines. Là encore, je pense qu'il faudra avoir dans le corps enseignant des responsables de filière qui puissent porter ces projets au sein de l'École.

Mme MAIGRET : Sachant que les médecins-inspecteurs n'ont plus de responsable de filière.

Mme DUCOS : Je parlerai avec la double casquette d'animatrice de l'un des groupes de travail et de membres du Conseil. J'espère que ce processus, que je vis pour la première fois depuis mon arrivée à l'École de manière aussi participative, aura le potentiel de produire une meilleure articulation entre notre offre de formations, les domaines, et la façon dont la recherche est exercée à l'École, et l'offre d'expertise que l'École peut proposer, notamment avec les projets de collaboration internationale.

Tout cela pris individuellement marche très bien, ou de manière satisfaisante, mais nous avons constaté dans plusieurs groupes que le lien et la cohérence entre l'une et l'autre ne sont pas automatiquement garantis. Cela demande une vraie interaction et articulation, une vraie volonté de temps, des ressources humaines dont c'est le travail d'assurer ce lien. J'espère que cette production collective du COP en interne, avec les tutelles et les Conseils nous permettra de renforcer dans les cinq ans à venir cette cohérence interne pour tous les domaines dans lesquels l'École intervient et offre un service, en interaction avec ses usagers et clients.

Pour moi, c'est la clef de la réussite : améliorer cette cohérence interne. Je pense que, théoriquement, la visibilité, la perception et la qualité devraient s'améliorer en conséquence.

M. CHAUVIGNE : Sur la question des formations, j'aimerais peut-être aller plus loin sur deux ou trois éléments du diagnostic. Un point me semble pouvoir présenter une grande fragilité à terme pour un EPSCP, celle d'être incapable d'assumer complètement le niveau D. Il a été question du niveau M, essentiellement des M2 assurés, peu de cycles M1-M2, sauf peut-être pour le MPH. Surtout, ce qui me paraît le plus préoccupant est qu'aujourd'hui, l'École n'a pu qualifier aucun docteur de l'EHESP alors même que, durant ces dernières années, 15 thèses ont été encadrées par des HDR de l'institution.

Cela signifie que du temps de travail a été mis à disposition pour l'accompagnement de thésards qui ont finalement été valorisés dans le cadre d'autres universités partenaires impliquées dans cette co-direction du travail.

Le statut actuel de l'EHESP en tant qu'établissement associé à d'autres établissements, notamment dans le cadre du réseau des écoles doctorales que l'École a constitué et anime, autorise tout à fait à la co-délivrance de thèses et à la possibilité pour l'institution de le faire reconnaître. Je m'en suis assuré. Nous y avons travaillé et exercé quelques pressions récentes vers Rennes I pour qu'ils en acceptent le principe. Mais, pour l'instant, les choses semblent bloquées. J'estime que c'est un élément stratégique extrêmement central, et qu'il n'apparaisse pas comme étant un manque est un vrai problème.

Je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été présenté comme tel, mais il y a quelque chose à régler assez vite pour la reconnaissance de notre établissement comme EPSCP à part entière, assumant les niveaux M et D. Il faut résoudre ce problème.

Deuxièmement, il a été présenté dans le diagnostic comme étant un élément de fragilisation le fait d'avoir recours à de nombreux vacataires professionnels. Or, le risque de faire appel à moins de vacataires renvoie à celui majeur de couper des liens privilégiés avec les milieux professionnels.

En fait, dans cette affaire, la pièce a deux faces. Il y a effectivement, d'un côté, la question du rapport avec des professionnels mais, de l'autre, la question de la réalité des formations et ce que l'on veut transformer.

Aujourd'hui, un certain nombre de formations statutaires se présentent, certaines étant plus marquées que d'autres par cette logique, comme une suite d'interventions extrêmement courtes de professionnels qui se succèdent. Je ne vois pas, connaissant les conditions de la formation des adultes et surtout de la formation compétences, comment ce système peut contribuer à former efficacement des professionnels. Je le dis très directement mais je pense qu'il est important, dans un conseil des formations, que nous puissions en débattre.

Entendez dans mon propos que la question n'est surtout pas de se couper d'intervenants professionnels, mais peut-être de penser leur contribution d'une façon renouvelée. En tout cas, la contribution est déjà présente car, que je sache, une grande partie de la formation -et c'est bien heureux- s'exerce sur le terrain professionnel lui-même au travers avec des encadrements de stages et la participation à des activités impliquant de nombreux professionnels.

Mais pour ce qui concerne la formation, notamment des unités d'enseignement à l'École, c'est un vrai problème quand on a cette formation, qui n'en est pas tout à fait une, avec une succession d'interventions magistrales, sans nécessairement être assuré d'une plus-value à l'arrivée, avec les risques, souvent remontés par les élèves, de redites dans les contenus. Plus de personnes interviennent dans une formation ; plus les risques de redondance sont élevés.

Je n'ai pas vu cet élément de diagnostic alors que c'est un point sur lequel nous prétendons renouveler notre modèle pédagogique. C'est un point extrêmement important à affirmer : il faut repenser la contribution des professionnels de terrain à la formation de leurs futurs confrères.

Mme RAYSSIGUIER : En tant que membre du Conseil des formations et du groupe de travail formation, je voudrais m'exprimer sur deux points. Le premier est celui que vous avez évoqué sur les échanges que vous avez eus au Conseil d'administration autour de la question de ces axes transversaux.

Effectivement, nous nous sommes saisis de cette question dans le groupe formation, encore hier. Nous avons travaillé à partir de ces axes très généraux et grandes thématiques dans lesquels nous nous sommes retrouvés. Pour autant, nous pensons que pour avancer, à la fois dans le diagnostic et la formulation de recommandations, il faut être en capacité dans cette école de se mettre d'accord sur les

principaux défis auxquels nos systèmes sont confrontés. Je dis "nos systèmes" ; bien sûr le système en France mais aussi dans le cadre de la mondialisation. En effet, on ne peut pas penser la France hors de l'Europe et du monde.

C'est compliqué, mais, il me semble qu'il est assez pertinent de partir du modèle français. Jusqu'à nouvel ordre, nous formons prioritairement des professionnels qui vont exercer en France. Nous avons vocation à former des chercheurs de langue française et d'autres qui ont aussi vocation à exercer à l'étranger.

Puisque le débat a eu lieu, cela ne me gêne pas d'interroger le modèle français qui doit répondre aux principaux défis. La question est tout simplement de s'accorder sur ce point. Et je pense que nous pourrions assez rapidement nous mettre d'accord sur les principaux défis auxquels nos systèmes sanitaires et sociaux sont confrontés tels qu'ils sont dessinés aujourd'hui dans plusieurs documents de prospective ou de recherche.

Nous pensons que c'est à partir de l'identification de ces principaux défis, que nous serons en capacité de décliner des objectifs pour l'École, en termes de formation et de recherche. Nous pensons qu'il faut contextualiser ces grands axes stratégiques, les décliner en objectifs plus précis, leur donner finalement un contenu.

Concernant la formation, je partage ce qui a été dit sur la qualité des diagnostics, de même pour l'ensemble des groupes qui ont été portés. À mon avis, cela mérite tout de même d'être approfondi sur plusieurs points.

Sur les différents constats, je suis plus à même de m'exprimer sur les faiblesses et les manques dans le champ de la formation des professionnels, que l'on a rapidement appelés dans les politiques sociales et dans le champ du management des institutions et des projets. Je partage ce diagnostic, mais je pense que l'on doit affiner les endroits où il manque des formations, le périmètre d'enseignement dans le champ des politiques de cohésion sociale utile aux professionnels que nous formons, et où ces formations doivent être plus ou moins développées en fonction des filières et des secteurs.

Je pense que l'on n'a pas vraiment mené ce diagnostic. Les auditions permettront largement d'étayer ces éléments sur lesquels nous avons déjà avancé.

Mme MAIGRET : J'en reviens aux redites lorsqu'on segmente les formations. Nous avons partagé cela avec quelqu'un que vous avez bien connu, Jacques Raimondeau ; qui s'occupait des médecins-inspecteurs, tandis que j'assurais la partie santé publique pour les adjoints, les AAH en formation continue. En fait, nous l'avons fait parce que pratico-pratiquement, il était difficile de venir deux jours de suite plutôt que de venir deux fois une journée. Cela nous obligeait à essayer de nous mettre le plus possible d'accord sur ce que l'un et l'autre avaient dit. Ce n'est pas plus confortable pour celui qui part mais simplement lié au fait que, professionnellement, il est parfois difficile d'être absent deux jours de suite.

Pour votre employeur, il vaut mieux être absent deux fois une journée que deux journées de suite afin d'assurer la continuité des dossiers, ce qui est tout de même notre premier métier. Il nous concède le fait de venir enseigner des formations. Nous essayons de le faire en partageant du mieux possible ce qui est dispensé, mais ce n'est pas forcément extrêmement simple. Je pense que c'est compliqué pour les gens qui viennent faire une formation d'une semaine. Il faut aussi jouer avec les deux en essayant de faire au mieux.

M. CHAUVIGNE : Ce n'est pas vraiment cet aspect que je souhaitais souligner. De ma place, j'ai eu l'occasion d'analyser l'ensemble des contributions des vacataires, c'est-à-dire quelque 1 200 qui interviennent dans la formation initiale. Ce qui m'a inquiété n'est pas tellement leur nombre, ce qui peut se justifier par les différents dispositifs, mais surtout le fait que la très grande majorité n'intervient que 3 heures. Or, j'ai du mal à imaginer comment cela peut être efficace en matière de formation. Connaissant les conditions d'une formation d'adultes, j'ai du mal à voir comment cela peut fonctionner.

De plus, cela sature les temps de formation par des exposés alors que l'on sait depuis très longtemps que les conditions de la formation sont de mettre les gens en position active. C'est bien pour cela qu'aller vers une pédagogie du projet va plutôt dans le bon sens ; il faut pouvoir mettre les étudiants en mouvement autour de l'apprentissage pour qu'ils puissent retenir quelque chose. Ce n'est pas en écoutant durant des heures une succession d'intervenants qu'ils vont se former.

Je comprends bien qu'il puisse exister des problèmes spécifiques pour ceux qui viennent. Il est vrai qu'il n'est pas toujours facile pour un professionnel de se libérer au-delà d'une journée. Je le comprends très bien. Mais ce n'est pas sur ce point que portait mon intervention.

Je n'ai pas évoqué un autre aspect, ressenti généralement comme un peu provocateur, la question de la pertinence de ne pas réinscrire les formations statutaires longues (1 ou 2 ans) dans le processus LMD. Je sais qu'il existe un texte réglementaire disant que les formations statutaires de santé publique ne sont pas diplômantes, mais la Cour européenne de justice reconnaît les formations faites à l'EHESP comme diplômantes. C'est compliqué : d'un côté, nous avons un texte européen qui devrait s'appliquer logiquement en France et, de l'autre, un texte réglementaire visiblement élaboré sans tenir compte de cette recommandation européenne.

Je pose ce point car je pense qu'il serait peut-être plus cohérent, dans le cadre d'un EPSCP, et sans doute plus facile de gérer des transversalités si, par exemple, les formations étaient calées sur le LMD. Cela ne supposerait pas forcément de faire des formations statutaires, par exemple des masters, mais de les faire reconnaître au grade de master. C'est un peu différent, car si vous le faites reconnaître comme un master, vous rentrez en concurrence avec d'autres masters. Mais si vous avez une formation spécifique comme étant au grade de master, elle reste protégée et ne risque pas a priori d'être mise en concurrence. Et cela permet d'être pris dans un système de reconnaissance européen.

On parlait à l'instant de l'Europe pour la santé publique, mais il y a aussi l'Europe de l'enseignement supérieur, laquelle est aujourd'hui très structurée. Donc, qu'est-ce qui justifie aujourd'hui que l'on ne puisse pas proposer au grade master la plupart des formations statutaires que nous organisons ?

Je le dis d'autant plus que la première fois que j'ai rencontré l'AERES en 2009, dans le cadre de la préparation de la première évaluation de l'EHESP, leurs représentants m'ont interrogé sur l'hypothèse de demander le grade de master pour nos formations. À l'époque, la Direction a jugé que ce n'était pas forcément une bonne voie. Je pense que dans le cadre d'un nouveau contrat qui va s'élaborer, notamment avec des tutelles, cela mériterait d'être réinterrogé, ne serait-ce que pour une meilleure reconnaissance des formations, une meilleure cohérence et transversalité de l'offre interne.

Mme DUCOS : En fait, l'information que nous avons eue ce matin et en début d'après-midi était très dense. Elle a procuré beaucoup d'éléments de réflexion et d'interrogation pour les CF à venir, notamment sur l'offre de formations par axe. Le constat a été posé d'une offre foisonnante dans un domaine, des manques dans d'autres. Je pense que nous avons un joli plan de travail au titre du conseil devant nous, non pas pour approfondir nécessairement le diagnostic mais pour travailler avec l'École sur la suite des priorités à fixer, sur quels critères, et comment faire évoluer l'offre de formations de l'École, qu'elles soient statutaires et/ou diplômantes et/ou au niveau doctoral.

Beaucoup de points sont ressortis des diapositives et les documents, et j'espère que nous allons pouvoir les aborder les uns après les autres dans nos futures séances.

M. MARIN : Effectivement, notre président William Dab indiquait que notre conseil est chargé de conseiller, et nous sommes bien dans ce registre.

Je vais commencer par la fin pour vous dire, sans dévoiler les travaux du groupe de travail numéro 1, que la réflexion sur l'acquisition d'un « grade master » pour les formations professionnelles est aujourd'hui entamée. La conclusion n'est pas arrêtée et le sujet est à l'ordre du jour.

Autre sujet évoqué : le corps enseignant et l'articulation entre l'enseignement professionnel, qui est quand même le creuset dans lequel nous agissons, et les interventions extérieures ponctuelles pas forcément coordonnées et quelquefois redondantes, ce qui peut poser problème dans la construction même des apports.

À ce titre, nous avons formé un groupe de travail qualité au sein de l'École que pilotait Christian Chauvigné, et j'avais été chargé d'animer un groupe de travail sur les vacataires. Nous avons réalisé une étude et même fait des préconisations. Nous allons le remettre sur la table puisque des questions abordaient, par exemple, un recrutement qui ne doit peut-être pas être fait « intuitu personae », mais dans une approche plus collégiale ; un recrutement peut ne pas être définitif mais sous une forme de "contractualisation" dans la durée, c'est-à-dire limitée dans le temps et avec évaluation de l'intervention ; le fait de s'assurer de la cohérence et de la non-redondance des interventions ; de l'homogénéité des programmes de formation. Voilà les pistes concrètes que nous avons travaillées.

Autre sujet discuté au sein des GT1 et GT2, le D du LMD. Dans le diagnostic, un élément ressort : ce format LMD est une niche extrêmement spécialisée. Si je vais un peu plus loin que ce que j'ai dit en plénière sur le L, il n'est pas de notre rôle de former des personnes qui sortent du baccalauréat pour acquérir une licence. En revanche, nous devons avoir une première année de master qui souche nos M2 et qui va nous permettre d'être plus à l'aise vis-à-vis des partenaires et des co-habilitations. Quant au D, cela a déjà été dit, y compris lors de la première évaluation de l'AERES, le fait d'avoir un réseau doctoral ne rend pas titulaire d'une école doctorale. La notion est différente et le sujet est sur la table.

S'agissant de l'articulation entre les formations professionnelles, l'enseignement et la recherche, il n'y a pas de sujet.

Il n'a pas été évoqué dans le GT1 la question de l'enseignement professionnel dispensé par les professionnels, si l'on peut dire, c'est-à-dire le corps enseignant mixte qui est une force de l'École. Cela n'a pas été dit ainsi puisque le diagnostic présenté était un peu elliptique. Je pense que dans l'appropriation collective, y compris même de la part des universitaires les plus "universitaires", le fait d'avoir un corps enseignant issu des milieux professionnels n'est pas perçu comme un élément de handicap, loin de là.

J'ajoute qu'il suffit de lire la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, la volonté de professionnaliser les enseignements universitaires, pour se dire que nous irions sinon contre cette évolution. Pour siéger avec des autorités universitaires, notamment dans le cadre des réunions de vice-présidents des conseils de l'enseignement et de la vie universitaire dans les facultés, je peux vous dire que cet ancrage professionnel est assez envié. Cela apparaît comme un élément difficile à acquérir dans une université, en tout cas pas forcément facile et qui nécessite des efforts.

Nous y sommes pour notre part, et c'est un élément important. Cela vaut peut-être mieux en le disant et en en faisant un thème du GT1, pour savoir comment l'articuler et le rendre plus opérationnel.

Concernant la lisibilité et la cohérence de l'offre de formation, il est effectif que c'est plus facile d'un côté que de l'autre. Pour faire simple, les formations professionnelles sont administrées et réglementées, elles sont parfaitement lisibles et visibles ; tandis que nous démarrons dans les formations universitaires, et le sujet mérite sûrement d'être éclairci.

J'en viens aux questions stratégiques concernant les deux orientations qui sont le socle des cinq axes.

L'une des réflexions collectives sur les éléments de débat tels que : mieux comprendre et participer aux luttes contre les inégalités sociales, pose la question des moyens, des décideurs et financeurs. Mais lorsqu'on réinterprète cela dans les déterminants et les facteurs qui s'imposent ou interviennent dans les activités que nous devons développer, cela donne une autre couleur à ces orientations.

Toutes les formations que nous organisons sont orientées vers l'amélioration de la santé et le social vis-à-vis de nos concitoyens. Si l'on regarde les déterminants, sans en faire la liste exhaustive sur laquelle nous travaillons dans le cadre du GT1, qu'il s'agisse du vieillissement de la population ; la montée des risques sanitaires ; les facteurs de l'environnement sur la santé ; les questions des inégalités sociales dans ce qu'elles peuvent avoir de positif ou négatif, on voit bien que ces axes sont éclairés d'une dimension périmétrique et de l'environnement dans lequel nous sommes. Bien entendu, le rôle de l'École n'est pas de réduire par exemple le facteur vieillissement de la population ; même si nous essayons de contribuer dans ce domaine. En même temps, cela donne un éclairage au contenu.

Au fond, la question que nous devons nous poser est celle du statut de ces deux orientations au regard des cinq axes.

À part le groupe Recherche et la ventilation qu'ils ont faite sur les programmes de recherche et qui a utilisé ces deux orientations, les autres groupes ont travaillé sur la déclinaison des axes stratégiques. Au fond, nous devons contribuer à améliorer y compris la rédaction, voire même les axes. C'est là que plane une interrogation. Je prends l'exemple de la deuxième orientation stratégique : *"organisation et management des services de santé incluant les dispositifs de prévention médicosociaux"* qui -et ce n'est pas faire injure à ceux qui l'ont rédigée- soulève une question de rédaction. Il faudra l'améliorer et, par là même, améliorer le contenu.

Sur les axes, je retiens l'idée de trouver le statut -car cela pourrait être un peu matriciel et en même temps, ça ne l'est pas complètement- de ces deux grandes orientations transversales ou stratégiques qui méritent en elles-mêmes d'être discutées.

Les propos de Mme Lanrivain étaient tout à fait intéressants. Il est vrai que de façon synthétique et elliptique, on a présenté des travaux qui ont été relativement riches.

La formation continue est un champ qui a été investigué par le groupe 1 mais pas approfondi. On reste beaucoup sur la formation initiale pour l'instant. Il est bien de nous rappeler que la formation d'adaptation à l'emploi est un enjeu majeur dans la maintenance des compétences des professionnels que nous formons. C'est tout à fait évident.

Sur le DPC, je confirme que l'École s'est positionnée pour être organisme habilité à le délivrer. L'intérêt de l'exercice est que nous allons faire du DPC non pas dans la chirurgie orthopédique ou dans la biologie moléculaire, mais dans les champs qui sont les nôtres et où nous sommes légitimes. Cela amène aussi à resserrer stratégiquement.

Voilà non pas des réponses, mais des illustrations.

M. LEGROS : Merci de ces précisions. Nous sommes assez d'accord sur la grande richesse et tout le travail engagé. On s'interroge effectivement sur le degré de finesse dans l'élaboration des priorités fondatrices, le Conseil d'administration l'a évoqué, et nous le refaisons ici. On voit bien qu'il y a là des amendements et des validations sur lesquels continuer de travailler.

On met bien l'accent sur un certain nombre de points, qu'il s'agisse de promotion de la santé, de sécurité sanitaire, du manque de cohésion sociale, on voit bien là des avancées encore nécessaires et d'autres déjà faites.

On insiste beaucoup, comme cela a été évoqué ce matin, sur le fait que nous ne sommes pas qu'une école de santé publique, de management, mais une école de management qui intègre la logique de santé publique. Nous sommes une école de santé publique qui sait que l'on ne peut faire de la santé publique que si l'on a derrière du management de bonne qualité. Je crois que c'est vraiment quelque chose sur lequel il faut insister.

Les diverses interventions ont aussi beaucoup insisté sur l'importance des articulations, recherche/formation, professionnel/académique. Il faut que nous soyons très attentifs à la question des vacataires. L'une des tentations dans une période de crise pourrait consister à penser qu'il faut se recentrer sur les professeurs et avoir moins de vacataires. En réalité, ce n'est pas parce que les académiques considèrent que la présence de vacataires n'est pas un handicap, que l'on n'a pas à essayer de réfléchir et améliorer la façon dont on fait fonctionner les vacataires et dont on travaille avec eux. Il y a là un vrai effort à mener. Probablement devrons-nous en rediscuter au Conseil des formations, dont c'est typiquement un sujet.

Toujours dans les choses qui pourraient servir de variables d'ajustement, on a aussi évoqué les formations continues dont il m'a semblé que le catalogue de l'École s'était réduit de façon très forte. Soit c'est une stratégie politique, soit c'est une variable d'ajustement financière. J'ai un peu l'impression que c'en est une, et cela mériterait d'être réfléchi.

Dernier point, le chantier tout à fait passionnant du D des doctorants avec le côté un peu insatisfaisant du réseau doctoral tel qu'il fonctionne, puis la question des rapports entre grades de master. C'est un vrai chantier qu'il faut affronter de façon la plus positive possible.

M. MARIN : Sur la formation continue, le catalogue a effectivement une physionomie différente. Cela étant, la logique de l'École est bien de développer ses ressources propres, que nous avons accrues. La logique stratégique est bien celle-là. Ensuite, nous avons été amenés à alléger des formations qui, finalement, donnaient lieu à des annulations ou avaient peu ou pas d'inscrits, et à renforcer celles qui produisent beaucoup.

Mais dans les préoccupations y compris financières de l'École, et les perspectives, la logique de développer les ressources propres, et donc la formation continue sur laquelle nous avons des marges de progression importantes, est bien une partie intégrante.

M. CHAUVIGNE : Une question sur la manière dont s'opèrent les arbitrages concernant l'offre de formations. On voit bien aujourd'hui que se pose un souci économique auquel il faut répondre. Il est assez logique de se recentrer sur les produits qui puissent rapporter un peu d'argent à l'École et participer à ses ressources propres.

Pour autant, il faudrait se garder de ne pas répondre à de réels besoins de formations en santé publique même moins rentables. À quel moment la décision se prend-elle et par qui ? Quel est le lieu d'arbitrage et de débat sur le choix des formations ? Par exemple, je n'ai jamais vu fonctionner une instance qui travaillerait avec quelques parties prenantes internes sur la constitution de l'offre. Comment cela se passe-t-il ?

M. MARIN : Aujourd'hui, cela se passe de façon relativement simple : ce sont la demande ou les inscrits qui permettent de légitimer les formations. Ce qui peut largement être interrogé. Comme notre président l'indiquait, je pense que le CF ou le comité de coordinations des formations seraient une instance... En tout cas, je ne vous cache pas que les remarques réitérées sur les vacataires me poussent à me demander si une discussion de fond ne serait pas utile sur des règles, à partir d'une réflexion commune. Cela permettrait d'avancer.

Sur le catalogue de formations, incontestablement, le lieu où nous pourrions en discuter serait le comité de coordination des formations. Sachant qu'il existe une logique économique de développement de nos ressources propres mais aussi, et j'y souscris complètement, un rôle d'éclaireur. Nous devons préserver cette alimentation de la recherche et de la formation, et donc accepter de prendre du risque. On ne peut pas faire que des formations de "masse", nous avons un rôle de développement, d'ouvreur.

Mme LANRIVAIN : Une remarque sur la formation continue au regard des ressources propres ; il ne faudrait pas que les formations financées dans le cadre des dotations globales, je pense notamment aux formations des agents de l'Etat, en pâtissent. Au vu de l'évolution des métiers dans les ARS, la diversité des fonctions ne va pas forcément ouvrir à une masse d'agents à former, répondant ainsi à la logique du développement économique, mais elle renvoie néanmoins à un réel besoin. La formation continue est vraiment un point de vigilance à avoir.

M. MARIN : Nous avons en cela un excellent exemple, les formations demandées par l'Etat pour ses fonctionnaires dans les agences régionales de santé. Des demandes peuvent être présentées par la DRH mais qui, une fois mises sur le marché, n'attirent pas de candidats. C'est pourquoi nous travaillons avec eux à la définition et la clarification des besoins.

Par ailleurs, nous avons une dotation au titre de l'État qui lui permet d'avoir un droit de tirage de 7 000 journées de formation. Ce mécanisme d'organisation des formations fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation. En effet, nous pouvons avoir, à côté de cela, des formations intra. D'ailleurs, l'Etat a tendance à demander plus de formations sur mesure, c'est-à-dire ne pas former plusieurs membres ayant la même fonction dans plusieurs ARS mais former les acteurs d'une ARS sur plusieurs thématiques communes et collégiales.

C'est un axe sur lequel nous travaillons car la demande est forte. Cela permettra aussi de faciliter l'organisation de ces formations. Ce sont des sujets extrêmement importants.

Mme MESNIL : En tant que membre du réseau doctoral, j'aimerais réagir à ce qui a été dit, notamment pour différencier ce que serait le fait d'avoir une école doctorale par rapport au réseau doctoral. Ce sont deux choses différentes même si elles répondent au même objectif : développer la recherche à l'EHESP. Le choix initial est de mettre en place un réseau doctoral, et si une école doctorale se met en place, il faudra articuler les deux et voir comment tout cela devra être géré pour éviter les conflits d'intérêts.

Il ne faut pas oublier que le réseau doctoral est une richesse supplémentaire en termes disciplinaires, même de politique de sites ; c'est un réseau qui essaime au niveau national. Cela pose aussi, par exemple, des problèmes sur la place du doctorant à l'EHESP : a-t-il une culture de l'École ou pas ? Il existe une multitude de statuts. Il est vrai qu'il est difficile aujourd'hui d'imaginer à quoi ressemble le réseau doctoral puisque c'est assez dématérialisé. Il faudra tout de même penser à articuler les deux de manière efficace.

Mme PLAISANT : Sur la formation continue en santé environnement, nous avons été une vraie variable d'ajustement il y a quelques années puisque nos formations avaient vraiment décru en nombre de manière très impressionnante.

Nous sommes sensibles au fait que désormais, la DRH articule les besoins en formations des ARS, même si ce ne sont pas toujours celles des personnels, avec l'École. Cela permet d'être un peu plus performant.

La formation continue, c'est bien sûr l'adaptation à l'emploi, mais c'est aussi l'amélioration des connaissances au regard de l'évolution dans tous les domaines techniques. Nous sommes absolument convaincus qu'il nous faut régulièrement des formations sur des sujets nouveaux, des risques émergents, des démarches nouvelles, etc.

Mme MAIGRET : Je suis d'accord avec cela, j'ai dit des centaines de fois que nous ne pouvons pas aller inspecter des services dont on ne connaît pas les techniques. Ce n'est pas possible ; on se ridiculise. L'Etat ne joue pas en cela son rôle. Les directeurs ne veulent pas payer car, contrairement à l'École où la formation est gratuite, la formation dans une formation technique par le CNPH ou n'importe qu'elle collégiale de chirurgiens, de biologistes ou autres, est payante. Et donc, nous n'y avons jamais droit.

(Départ de Mme Lanrivain.)

3 Formation statutaire des ingénieurs du génie sanitaire, Mastère Spécialisé : ingénierie et management des risques en santé environnement et travail

M. POTELON : Je ne vais pas rappeler en détail l'historique car la question a déjà été vue, mais simplement indiquer quelques points d'ancrage qui aboutissent au projet qui vous est soumis aujourd'hui.

Je rappelle que l'École dispensait depuis 40 ans une formation d'ingénieurs de niveau Bac+6 sous forme d'un diplôme d'ingénieur de spécialisation, qui était requis pour accéder au concours d'ingénieur du génie sanitaire du ministère de la Santé.

Or, le ministère est en cours de réflexion sur la modification des conditions de recrutement qui, à partir de 2014 ou 2015, seraient un niveau Bac+5, donc un diplôme d'ingénieur ou un grade de master, avec une formation statutaire qui suivrait ce concours correspondant, de près ou de loin, à la formation d'ingénieur de génie sanitaire qui était jusqu'à maintenant dispensée par l'École.

L'objet de cette présentation est un peu parallèle à ce contexte dans la mesure où, pour un certain nombre de raisons évoquées dans le dossier et à la demande des organisations syndicales, nous avons souhaité greffer sur cette future formation statutaire d'ingénieurs du génie sanitaire (ministère de la Santé) une formation reconnue sous forme d'un mastère spécialisé. C'est donc une formation accréditée par la Conférence des grandes écoles dont est membre l'EHESP, et qui permet d'obtenir un diplôme reconnu par la communauté au niveau Bac+6.

L'idée est double, il s'agit de permettre aux ingénieurs statutaires qui le souhaiteraient d'obtenir un diplôme reconnu à l'issue de la formation statutaire (niveau Bac+6) et ensuite, dans un souci de rationalisation des formations, d'ouvrir cette formation à des personnes autres que les ingénieurs statutaires du fait de la probable taille relativement limitée des promotions des ingénieurs statutaires que le ministère nous a indiquées comme étant de l'ordre d'une dizaine de personnes par an. Dix personnes par an pour une formation longue nous paraissait très coûteux et pas très souhaitable sur le plan pédagogique et de la formation.

Du fait des besoins des milieux professionnels autres que l'administration, milieux privés ou parapublics, notamment certaines agences de sécurité sanitaire ou d'expertise, nous suggérons d'ouvrir cette même formation à des étudiants en vue de l'obtention d'un mastère spécialisé.

La formation tronc commun durerait entre 8 à 9 mois, puis se dissocierait, pour les statutaires, en un stage d'observation puis une période d'adaptation à l'emploi, et pour les mastères spécialisés, une mission professionnelle requise pour l'obtention de ce diplôme. Cette période d'adaptation à l'emploi pour les ingénieurs statutaires pourrait être utilisée sous forme d'un stage, d'une mission professionnelle, qui leur permettrait de compléter cette formation statutaire et d'obtenir le diplôme de mastère spécialisé, requis pour l'obtention de cette qualification.

Voilà en quelques mots.

Le projet vous est soumis aujourd'hui car nous devons déposer assez rapidement le dossier devant la Conférence des grandes écoles, en raison des procédures d'accréditation et parce que nous souhaitons l'acquérir le plus rapidement possible afin de lancer la promotion pour une rentrée 2014. Il faut savoir que la concurrence des mastères spécialisés est extrêmement importante en France, ils sont au nombre de 450. Il faut se faire connaître et reconnaître, notamment à côté de grandes écoles qui dispensent ce type de mastère à l'échelle industrielle et parfois avec des moyens de communication autrement plus

importants que ceux que l'École pourrait mettre à notre disposition. Nous souhaitons déposer ce dossier dès la première vague afin d'obtenir l'accréditation dès la fin de l'année, et lancer la communication pour la rentrée 2014 dans de bonnes conditions.

Peut-être le ministère a-t-il des éléments sur le sujet, mais la formation aura lieu sous forme de master spécialisé dès la rentrée 2014 et nous ignorons si le décret modifiant le statut des ingénieurs de génie sanitaire sera publié à cette date et permettra le recrutement d'une promotion d'ingénieurs sous cette nouvelle formule dès l'année prochaine ou si nous resterons encore sous le régime actuel d'un recrutement Bac+6 après la formation diplômante d'ingénieur.

Dernier élément, nous accueillons à partir de la semaine prochaine la dernière promotion des ingénieurs au diplôme reconnu par l'Etat, donc par la CTI, après 40 ans de bons et loyaux services.

Mme PLAISANT : Nous avons effectivement parlé de ce projet en comité d'orientation des formations, que l'EHESP et la DRH ouvrent aux partenaires sociaux. Nous avons donc eu connaissance au mois de juin des axes proposés.

Le premier point sur lequel les partenaires sociaux se sont accordés est que les fonctionnaires lauréats du concours accepteraient beaucoup plus facilement une formation diplômante qu'une formation non diplômante. En effet, dans les deux cursus proposés, la thèse professionnelle permet d'investiguer et d'exercer un stage et une recherche dans un autre lieu de travail que le sien. D'autre part, on n'a pas du tout la garantie que les directeurs généraux d'ARS autoriseront les personnels dont ils ont besoin à être absents quatre mois de plus pour faire une thèse professionnelle à l'extérieur de leur agence.

Nous restons avec une proposition intégrant à la fois le cursus fonctionnaire et le cursus master spécialisé. À savoir, faut-il laisser cette question en suspens et attendre de voir quel choix feront les étudiants, ou décide-t-on qu'il serait bien que la formation soit diplômante et aboutisse à un master spécialisé, que l'on soit dans une filière fonctionnaire ou dans une filière extérieure ?

On peut souligner toutefois le caractère novateur de cette formation qui va, à la fois, associer des professionnels de la fonction publique et des étudiants extérieurs qui pourront être issus du privé notamment. On va ainsi contribuer à favoriser les mélanges entre formation fonction publique et formation privée.

Les partenaires sociaux comprendraient mal pourquoi un élève fonctionnaire serait empêché de passer un master spécialisé. Est-il possible de l'encadrer par le texte réglementaire qui fixera les conditions de formation statutaire des IGS ? Nous n'en sommes pas sûrs.

Il faudra également que l'École réfléchisse à un autre point : l'articulation avec la formation des ingénieurs d'études sanitaires. Jusqu'à présent, on entendait parler de la formation des ingénieurs de génie sanitaire ou d'études sanitaires, et tout à l'heure on va parler des techniciens sanitaires, c'est-à-dire un corps qui se trouve entre ces deux corps. Je propose que nous puissions parler à un prochain CF ou en COF de la formation statutaire des ingénieurs d'études sanitaires. Il est vrai qu'à l'horizon 2015, on ne voit pas très bien comment on va pouvoir articuler ces deux formations puisque les ingénieurs d'études sanitaires ont actuellement une formation de 14 mois.

Par ailleurs, pour la formation des fonctionnaires arrivant par concours interne et qui auraient déjà eu une formation à l'École, il faudra prévoir soit un système de RAE, soit une dispense de suivre certains cours. Il est vrai que c'est très lourd de venir faire une formation longue, surtout pour ceux qui auraient déjà dans les années précédentes fait une formation de 14 mois à l'École de santé publique. C'est un point qu'il ne faut pas oublier.

Sur les aspects financiers, les élèves sont toujours concernés par les frais que leur cause leur formation statutaire. Lorsqu'on arrive en première formation, on est dans la suite logique de sa formation universitaire, mais ceux qui arrivent par concours interne ont souvent du mal à articuler leur vie privée et leur vie professionnelle, car il faudra s'éloigner plus d'un an de son lieu de vie.

D'autre part, dans certains cas, cela pose des problèmes financiers car on a des frais supplémentaires. Cela ne s'est pas posé pour le passage d'ingénieur d'étude à ingénieur de génie sanitaire, mais sur le passage technicien ingénieur d'études, il y a une perte de salaire net mensuel du fait de la suppression des primes. Et donc, pendant toute leur formation, les élèves fonctionnaires perdent une partie très conséquente de leur salaire. Cela se traitera dans un autre cadre, mais c'est tout de même une réalité de la participation aux formations.

S'agissant des formations continues, il est évident que les personnels les réclament sur des champs très techniques. Dans le cadre d'un COF, nous avons retenu que l'École pourrait organiser des ou une journée, tous les ans ou tous les deux ans, d'adaptation et d'évolution des connaissances techniques en santé environnement. On avait pensé que c'était un bon moyen de faire venir le personnel qui le souhaitait et que l'organisation serait plus légère pour tout le monde, excepté qu'il faut bien annoncer que c'est une formation continue, que l'on peut rendre obligatoire dans le cadre des décrets statutaires.

M. LEGROS : En conclusion, nous proposez-vous de donner un avis favorable sous réserve de quelques points ?

Mme PLAISANT : J'avais posé une question concernant le mastère spécialisé. Cela vous paraît-il utile de garder deux opportunités avec une formation statutaire fonctionnaire sans diplôme et une formation statutaire fonctionnaire qui pourrait être diplômante ? Si l'on décide que nos fonctionnaires qui font des formations puissent être diplômés au fil de cette formation, ce n'est peut-être pas la peine de prévoir cette alternative. Le Conseil peut peut-être se prononcer sur ce point.

M. POTELON : Je crois que le ministère réfléchit actuellement à une formation statutaire d'une durée de 18 mois, si l'on retire 2 mois de congé, cela fait donc 16 mois. L'idée étant d'avoir 10 mois de formation à l'École plus 2 mois de stage dans une ARS pour les fonctionnaires, 2 mois de formation d'adaptation obligatoire dans le cadre de la prise de fonction, plus éventuellement les 4 mois, soit de mission professionnelle, soit de complément de formation. Et nous avons établi un programme qui pourrait y correspondre. Je pense qu'il nous faut redéfinir ces 4 mois de formation complémentaire d'adaptation à l'emploi, comme on le prévoyait pour les personnes qui n'envisageraient pas de faire la mission professionnelle pour obtenir le mastère spécialisé. Il faudrait voir si c'est opportun ou non, ou si l'on supprime définitivement ces 4 mois au profit d'une mission professionnelle systématique pour tous les élèves. Nous sommes ouverts à cette possibilité ; c'est maintenant aux organisations syndicales et au ministère de le négocier. Mais cette alternative est possible de notre côté.

Mme PLAISANT : Les partenaires sociaux avaient quelques doutes sur les 4 mois de formation complémentaire. Il faut tout de même nourrir le contenu, et l'offre en santé environnement n'est plus aussi consistante qu'à une époque.

Cela me rappelle un point que j'ai oublié de vous indiquer, qui est le questionnement sur le calendrier de déroulement. Ce matin, il a été évoqué le problème des partants et des entrants, en janvier et février. En l'occurrence, la rentrée se passera en octobre et le stage serait en mai, juin dans les ARS. Nous avons soulevé l'inopportunité d'un stage à cette période, ce qui posera des problèmes d'encadrement car on a beaucoup de gestion d'été, avec un personnel réduit, pour la surveillance des baignades, etc. N'y aurait-il pas moyen de décaler un peu le calendrier et d'avancer par rapport au calendrier universitaire qui se situe maintenant plutôt début septembre ?

M. POTELON : Je ne peux qu'être favorable à lever cette difficulté. Mais l'École a des règles.

M. MARIN : Il ne faut pas négliger un autre élément : la capacité que nous aurons à avoir un texte pour organiser le concours pour la rentrée prochaine. Nous sommes dans une année, cela étant, pour concevoir et engager le dispositif, cela nécessite un certain temps.

Quant au calendrier, il n'est pas immuable et je pense que les travaux sur le COP vont nous amener à y réfléchir. Pour prendre une illustration sur laquelle nous sommes interpellés actuellement et qui pose problème : nous avons des élèves ou candidats qui passent plusieurs concours, et il s'avère que le décalage de rentrée entre les concours de l'Etat et les concours des établissements fait qu'un certain nombre d'élèves reçus au concours Etat entreprennent la formation au mois d'octobre (inspecteurs de l'action sanitaire et sociale), sont souvent admissibles ou passent les oraux dans une proportion non négligeable (20 à 30 % de la promotion), sont reçus au concours et réintègrent au 1^{er} janvier d'autres filières de formation professionnelle.

C'est un élément d'explication, mais je pense que la réflexion sur les calendriers et les creux et les bosses que l'on évoquait dans le diagnostic sur les formations, nous amènera à recalibrer. Sous réserve d'être démenti par les faits, le fait que la rentrée soit en octobre ou en septembre n'est pas calé là-dessus.

J'ajoute que nous avons déjà pour la rentrée Etat les préparations au concours. On les intègre dans la rentrée Etat, mais ils sont déjà rentrés depuis le mois de septembre. Si cela peut permettre d'avancer le déroulé d'un stage ou autre, le sujet est tout à fait ouvrable.

Mme PLAISANT : Une dernière remarque par rapport à l'ouverture à l'international. Il a également été demandé un accompagnement linguistique en anglais sur la formation des ingénieurs du génie sanitaire (participation à des conférences internationales) ; l'ouverture au droit européen puisque la plupart des réglementations que nous appliquons en sont issues ; et la connaissance des institutions européennes. Cela a été accueilli favorablement à l'École.

Mme DUCOS : Il est proposé un mastère spécialisé de l'École, et donc quelle est la relation partenariale par exemple avec Sciences Po, le CNAM ou Mines ParisTech ou l'institut d'urbanisme de Rennes mentionnés dans la maquette ? Des membres de ces institutions interviennent-ils en tant que vacataires ? Quelle est notre relation partenariale avec eux ?

M. POTELON : Elle n'est pas encore définitive mais pourrait être soit conventionnelle, soit sous forme de vacation. Nous le mentionnons car c'est un enrichissement fort pour l'École, et c'est un point important pour la Conférence des grandes écoles que d'avoir une ouverture vers d'autres institutions. Il faut savoir qu'un bon nombre de mastères spécialisés sont coaccrédités et cette ouverture est importante, à la fois pour les élèves, pour le rayonnement, la qualité de la formation et la légitimité de ce mastère spécialisé.

M. MARIN : En revanche, il n'est pas co-produit. La structure qui accrédite est l'EHESP seule. Mais dans la maquette, il est aussi important d'indiquer les partenariats, mais ils sont conventionnels ou de nature de prestation d'industrie ou de service. Mais ce n'est pas une co-accréditation.

Mme DUCOS : Les frais d'inscription du mastère spécialisé ne figurent pas dans le dossier.

M. MARIN : Nous avons prévu initialement d'appliquer le tarif habituel de 11 400 euros pour l'inscription d'une institution et de 5 700 pour une inscription individuelle. La réflexion porte, y compris dans le cadre du budget 2014, sur un système qui permettrait de favoriser les inscriptions individuelles. L'un des intérêts de ce mastère est de mêler un public de formation professionnelle, de futurs fonctionnaires qui auront passé un concours, et un public par inscription individuelle.

Mme DUCOS : Y a-t-il un lien, et si oui lequel, entre ce mastère spécialisé et le mastère spécialisé que vous mettez en place avec CNAM Pasteur qui avait un volet territoire aussi ? Je ne sais pas s'il fait toujours partie de l'offre ou s'il est arrêté. En tout cas, le terme "territoire" interpelle dans les deux, d'où ma question.

M. MARIN : Nous avons effectivement un mastère spécialisé dans le cadre d'une co-accréditation avec le CNAM et l'institut Pasteur. Il y avait trois filières de formation avec un tronc commun : une filière biologique et chimique pour Pasteur, une filière managériale, organisationnelle et de gestion, tenue préalablement par Jean de Kervasdoué, et un troisième parcours territoire de santé spécialisé fait à Rennes. Ce tronc commun n'a pas été ouvert cette année, car il y avait l'an dernier 7 inscrits, 6 élèves en parcours de formation et qui ne payaient donc pas, et 1 seul payant. Ce qui ne permettait pas d'équilibrer le modèle économique.

Sur le plan de la maquette des mastères, il s'agit de deux produits tout à fait différents. Le mastère CNAM Pasteur est une partie très technique pour l'activité biologique, mais cela n'a rien à voir avec le secteur de l'environnement. À l'inverse, le mastère environnement a une dimension managériale mais n'est pas du tout axé comme l'option à la fois parisienne du CNAM ou notre action en parcours de santé.

Cela étant, la question des territoires de santé est centrale et transversale. Toutes les formations aujourd'hui, professionnelles mais aussi académiques, ont une partie de plus en plus importante autour de la notion de territoire de santé. Ce que l'on trouvera dans tous les domaines. Simplement, les éclairages peuvent être différents. En résumé, il n'y a pas de lien. Et lorsque je parlais de produits qui se concurrençaient, on est là clairement sur deux lignes de produits tout à fait différentes.

Mme PLAISANT : Il faut aussi préciser que le mastère spécialisé avec Mines ParisTech, qui avait été créé en 2010, a fonctionné deux ans mais n'est pas reconduit. Il n'y aura donc pas de concurrence.

À titre syndical, et non plus en tant que co-rapporteuse, le problème des frais d'inscription au mastère spécialisé doit être étudié très précisément. On annonce un prix de 11 000 euros pour l'institution, mais de qui s'agit-il ? Du ministère de la Santé, de l'agence régionale de santé ? Et donc, quelqu'un qui arrive par concours interne et fait une formation statutaire à Rennes représente un coût de 11 000 euros, mais par qui est-ce financé ? Cela ne peut-il pas être un obstacle ? Pour ceux qui viennent de l'extérieur, je trouve qu'un coût de 5 700 euros est très lourd.

M. MARIN : La réponse est très claire, s'agissant du mastère s'adressant aux personnes qui vont être diplômées pour exercer la fonction d'IGS, cela fait partie des missions de service public, au sens général du terme. Le coût est donc imputé sur les 7 000 jours, si l'on veut avoir une analyse purement juridique, en tout cas sur la mission de l'École de formation initiale. Je rappelle que les élèves en formation initiale ne paient pas leur formation, à part les auditeurs libres, et nous en avons qui peuvent supporter les frais.

M. POTELON : Une petite précision, la question n'est-elle pas totalement tranchée pour les ingénieurs statutaires qui souhaiteraient suivre le mastère spécialisé.

M. MARIN : Oui, je parle bien de la formation des personnes que nous allons former suite à l'obtention du concours, et qui vont accéder à une formation obligatoire, qui va d'ailleurs avoir pour contrepartie l'obligation de service de l'Etat pendant un certain nombre d'années.

M. GALLET : J'ai bien noté les réactions plutôt pondérées et favorables des représentants syndicaux. Néanmoins, lorsque nous en avons parlé à plusieurs reprises, William Dab avait bien insisté sur le fait qu'il fallait bien s'interroger avant de renoncer à l'habilitation à créer un diplôme d'ingénieur de spécialisation. Il n'excluait pas que l'on puisse demander cette habilitation en partenariat avec une autre université ou un autre institut.

Je vois à la lecture de ce document que ce n'est pas la voie choisie. Je pense que l'attractivité, le résultat et la visibilité de l'École sur ce point précis sont incertains. Cela devra être évalué car c'est tout de même une solution un peu dégradée par rapport à ce que cette école a connu.

Mme MAIGRET : Je souhaiterais que l'on mette au débat d'un prochain CF le problème de la formation des médecins-inspecteurs. Si j'ai bien compris, nous sommes cette année sur une formation de 5 personnes, peut-être 6, mais nous n'avons plus de gestionnaire de formation. Les ARS ne veulent plus de nous et n'en ont rien à faire, préférant les chargés de communication. Il faut, avant qu'il ne soit trop tard, se mettre à réfléchir sur l'avenir de notre profession. Nous ne voulons pas apprendre trop tard que l'on va enterrer la profession de médecin-inspecteur.

Il faut savoir ce que l'on veut ; la mode est au Cofrac et compagnie, mais on a vu récemment le tribunal de Paris infliger une amende phénoménale à un laboratoire agréé Cofrac. La DRASS de Paris avait cherché pendant plus de dix ans à les faire fermer mais ils étaient agréés Cofrac car ils présentaient de très jolis papiers mais ne faisaient absolument pas ce qui y était indiqué.

Il faut savoir que les accréditeurs Cofrac agrémentent un jour un laboratoire d'analyse médicale, demain je ne sais quoi, et après-demain encore autre chose. Ils ne connaissent rien à ce qu'ils agrémentent ; ils agrémentent des papiers, des dossiers, des choses formelles. Il faut savoir si l'on veut faire de l'inspection ou de l'agrémentation.

Nous faisons de l'inspection depuis quelques années, et nous avons beaucoup repris cette ligne d'inspection depuis quelques années. Nous sommes tout de même dans une période de spécialisation médicale, d'infections nosocomiales grandissantes, avec de nombreux problèmes qui vont en augmentant, veut-on continuer à faire vivre cette profession ou veut-on la faire mourir ? Syndicalement parlant, cette question se pose de manière extrêmement urgente.

M. LEGROS : Merci du rappel.

Mme PLAISANT : Je reprends la parole suite à ce qui a été dit sur la possibilité pour l'École de délivrer un diplôme d'ingénieur. Effectivement, on a parlé de ce qui va se substituer en 2015 au fait que l'École ne sera plus habilitée par la CTI à délivrer ce diplôme d'ingénieur spécialisé. Il serait donc important que nous ayons une réponse officielle du directeur de l'EHESP au prochain CF sur le fait qu'il n'envisage pas de créer un diplôme d'ingénieur de santé publique au sein de l'École des hautes études de santé publique.

S'il décide qu'il est important que l'École puisse délivrer un diplôme d'ingénieur de santé publique, cela signifie qu'il faut créer une école d'ingénieurs au sein de l'EHESP, cela ne se fait pas du jour au lendemain, et donc pas en 2015. Mais nous n'avons jamais eu de réponse officielle du directeur disant qu'il voulait ou non le faire. On peut peut-être en étudier la faisabilité.

M. LEGROS : Je rappelle que cela correspond à une motion que nous avons adoptée ici. Je vous propose que nous arrêtons sur ce sujet. Après tous les échanges, y a-t-il sur cet avis des abstentions ou oppositions ?

Mme PLAISANT : Excusez-moi mais j'ai un gros problème vis-à-vis de l'aspect financier et le fait que le mastère spécialisé ne serait pas obligatoire sur la formation statutaire fonctionnaire. Si l'on se retrouve avec des fonctionnaires qui veulent passer un mastère spécialisé et à qui l'on refuse de payer les 11 000 euros, on peut dire qu'ils auront été leurrés dès le départ. Si un problème se pose à ce niveau, autant décider que la formation des fonctionnaires passe automatiquement par un mastère spécialisé. Comme cela, l'institution sera obligée de financer au titre du service public.

M. LEGROS : Votre intervention et à l'appui d'un vote contre ou d'une abstention ?

Mme PLAISANT : D'une abstention.

(Il est procédé au vote à main levée : 4 abstentions, Mme Maigret, M. Slama, M. Gallet, Mme Plaisant.)

La formation au mastère spécialisé IMR-SET est approuvée. Avis n°2

4 **Projet de formation des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire**

M. SAUVAGET : Je vous présente cette formation de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Ce nouveau corps résulte d'un décret de février 2013 et est issu de la fusion de deux corps existants : le corps des techniciens sanitaires qui exerçaient dans les ARS et le corps des techniciens de l'Agence de sécurité du médicament. Ce décret prévoit des formations particulières pour ces deux branches qui sont "prévention santé environnement" et "contrôle des produits de santé en laboratoires".

(Départ de M. Slama.)

Le projet d'arrêté de formation prévoit un passage de 4 à 12 semaines pour les techniciens relevant du domaine de la prévention santé environnement. Jusqu'à aujourd'hui, on les recevait 4 à 12 semaines en formation à l'École, dont 4 semaines de stage. Les objectifs sont affichés dans ce projet d'arrêté : développer les connaissances théoriques, techniques et scientifiques, en particulier s'approprier outils et méthodes en santé environnement ainsi que le contexte administratif et institutionnel.

Nous avons construit un projet pour ces techniciens relevant de la prévention santé environnement appelés à travailler dans les ARS à partir du référentiel de compétences qui avait été établi avec les professionnels, et approprié par les différentes instances de la profession. Nous avons identifié les compétences ainsi que les ressources transversales nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Il est proposé une organisation autour d'un parcours de base, d'un stage et d'une formation technique. En effet, la formation actuellement de 4 semaines qui comprenait les parties : outils et méthodes en santé environnement ; contextes d'intervention ; droit santé environnement ; communication et pratiques professionnelles, était très bien évaluée par les techniciens sanitaires, correspondait à une bonne alimentation de façon transversale des différentes compétences identifiées, mais conduisait toujours à une frustration d'année en année des techniciens sanitaires qui estimaient ne pas avoir suffisamment de formations techniques. D'où l'allongement de la formation de 4 à 12 semaines. Il est proposé une formation technique qui comprendrait les 3 grands domaines d'organisation de l'activité des missions en santé environnement dans les ARS, à savoir : environnement intérieur ; environnement extérieur ; eau d'alimentation.

Serait ajoutée à cela une semaine de formation sur l'inspection, puisque ces techniciens sanitaires ont la responsabilité de mettre en place des inspections. Si c'était abordé dans la formation actuelle, c'était pour autant totalement insuffisant pour exercer correctement l'activité.

Cette formation serait complétée par un stage de 4 semaines dont l'objectif est d'améliorer la connaissance et la compréhension du milieu d'intervention et les dimensions du métier et de ses compétences, avec une production écrite et une mise en commun pour une valorisation de ces travaux en présence de professionnels de terrain.

Comme le décret prévoit les deux spécialités "prévention santé environnement" et "contrôle de produit de santé en laboratoire", nous avons travaillé avec l'ANSM. Il nous est apparu que même s'ils allaient continuer leur formation spécifique aux métiers qui sont les leurs, il serait certainement très intéressant d'avoir un tronc commun. Et donc, nous prenons sur les 4 semaines que nous avons, une semaine de tronc commun avec l'ANSM, avec coconstruction de cette partie.

En effet, ce sont des techniciens sanitaires qui exercent dans la fonction publique, qui participent à l'exercice des missions visant la protection de la santé publique, et en plus qui appartiennent au même

corps, sachant qu'il y a une possibilité, théorique du moins par le texte, de passage d'un corps à l'autre. Les thématiques sont autour de l'initiation à la santé publique, d'apport d'informations sur le contexte statutaire, sur le positionnement professionnel, sur les métiers et les compétences et sur le domaine de la qualité, bien développé chez les techniciens de laboratoire de l'ANSM.

Ce projet serait vraisemblablement conduit à être mis en oeuvre dès 2014 puisque l'arrêté de formation est en cours d'instruction. On pourrait imaginer trois périodes : une première du parcours de base ; le stage ; une troisième période de regroupement sur l'inspection et les parcours techniques.

Voilà pour cette présentation qui a déjà fait l'objet d'échanges avec les milieux professionnels et la DRH.

Mme PLAISANT : Les partenaires sociaux et les personnels en place sont tous très favorables à l'allongement de cette formation qui, effectivement, est trop courte et mettait parfois les personnels recrutés en situation de difficulté, car ils n'avaient pas acquis le minimum de connaissances pour exercer leur mission. Heureusement, ils sont encadrés par des équipes bénéficiant de la formation continue.

L'accès à cette formation se heurte au fait que le ministère n'organise pas forcément un concours de recrutement. C'est un vrai problème pour l'organisation de l'École ; s'il n'y a pas de concours de recrutement annuel de techniciens sanitaires, comment peut-elle s'organiser pour mettre en place cette formation statutaire selon un calendrier ?

En 2013, il n'y a pas de concours. On nous dit que l'on a changé les statuts et que cela faisait beaucoup de choses à gérer. Cela se traduit aussi sur le terrain par des recrutements sur quelques postes ; des personnels peuvent être recrutés et commencent à travailler sans formation. Il faudra absolument pour 2014 éviter cela et, surtout, que vous soyez informés suffisamment à l'avance des dates des formations des techniciens sanitaires.

L'an dernier, la gestion du concours a été re-centralisée. Effectivement, il faut un concours national mais en coordination DRH/EHESP pour que vous ne soyez pas sollicités du jour au lendemain pour organiser cette formation statutaire.

Quant au lieu de stage, les personnels préféreraient qu'il soit différent de leur lieu d'affectation, car c'est l'occasion de voir une façon de travailler, un mode d'organisation, de toucher à une thématique de terrain à laquelle ils ne seront pas forcément confrontés dans le cadre de leur futur poste. Vous n'êtes pas sans savoir que l'on spécialise de plus en plus les postes et qu'il est toujours intéressant d'aller faire un stage sur l'habitat ou sur l'évaluation des risques sanitaires à l'extérieur, par exemple sur les sols pollués, en présence d'un ingénieur, alors qu'après on va travailler dans le domaine de l'eau potable.

Je pense que ce serait une richesse et, surtout, cela éviterait que l'on considère qu'ils sont déjà prêts dans l'agence dans laquelle ils vont travailler, considérant leur stage comme un temps de travail classique. Par contre, ce système nécessiterait de mettre au point un petit outil pédagogique pour bien définir les attentes du stage, les objectifs, les attendus, et comment il va être évalué.

Mme DUCOS : Quelle taille de promotions attendez-vous, quel est le potentiel de personnes par tranche de formation ?

Mme MAIGRET : Je voudrais aussi savoir pourquoi on a choisi l'ANSM et ce que l'on cherche à fusionner avec elle ?

Mme PLAISANT : Je peux répondre sur cela, c'est le nouvel espace statutaire qui a été appliqué aux corps techniques. Comme ils ne sont que 40 à l'ANSM, ils n'ont pu bénéficier de ce nouvel espace statutaire que s'ils fusionnaient avec un autre corps, en l'occurrence celui des techniciens sanitaires. Mais les métiers n'ont rien à voir puisqu'ils font du contrôle de vaccins, de médicaments en laboratoire.

M. SAUVAGET : La taille des promotions ces trois à quatre dernières années était entre 20 et 40 techniciens sanitaires, qui constituent les forces vives des services santé environnement en termes d'effectifs.

Concernant le calendrier, je confirme les difficultés rencontrées chaque année, à savoir que ce sont des concours déconcentrés. Il faut donc attendre que chaque ARS se soit organisée pour organiser le concours, que les gens soient recrutés. Et donc, des gens arrivent en formation avec des historiques dans leur recrutement qui vont de 15 jours à 6 mois. On est obligé d'anticiper et de positionner la formation de façon à être sûrs que l'ensemble des techniciens aura été recruté au moment de la formation.

M. LEGROS : Merci beaucoup, nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée : abstention de Mme Maigret.)

Le projet de formation des T3S est approuvé. Avis n°3

5 **Questions diverses**

Notre prochaine réunion aura lieu le 20 novembre à Paris. Nous discuterons des suites de la réunion d'aujourd'hui. Nous élirons un troisième vice-président venant de l'École, et nous dirons un mot sur ce que nous faisons actuellement pour que la communication soit facilitée entre les différents membres avec l'appui du site de l'École.

Mme MAIGRET : Nous pourrions donc espérer parler des médecins-inspecteurs ?

M. LEGROS : Il faut que nous regardions le point.

(La séance est levée à 17 h 20.)